

Entscheid im Widerspruchsverfahren Nr. 11241

Widersprechende PUMA Aktiengesellschaft Rudolf Dassler Sport, Würzburger Strasse 13, 91074 Herzogenaurach, Deutschland, internationale Registrierung Nr. 582 886 «PUMA» (fig.) gegen Widerspruchsgegnerin SHCE spol. s r.o., Kvetinková 2714/14a, 130 00 Praha 3, Tschechische Republik, internationale Registrierung Nr. 1 032 817 «BUGGYRA» (fig.)

Das Eidgenössische Institut für Geistiges Eigentum hat am 26. August 2011 Folgendes verfügt:

1. Die Widerspruchsgegnerin wird vom Verfahren ausgeschlossen.
2. Der Widerspruch Nr. 11241 wird teilweise gutgeheissen.
3. Der internationalen Registrierung Nr. 1 032 817 BUGGYRA (fig.) wird der Schutz in der Schweiz teilweise, nämlich für die nachfolgenden Waren der der Klassen 12, 25, 28 und 32 verweigert:

12 Véhicules, appareils de locomotion par terre ou par eau, à savoir bateaux, pièces détachées et de rechange pour tous ces véhicules, notamment à moteurs, équipements de véhicules, à savoir de véhicules à moteur, équipements de bateaux, autres véhicules de locomotion par eau, non compris dans d'autres classes, systèmes antivol pour véhicules de locomotion par terre ou par eau, moteurs pour véhicules terrestres, boîtes de vitesses pour véhicules terrestres; freins; véhicules automobiles, pièces détachées de véhicules automobiles, équipements de véhicules automobiles, sièges de sécurité pour enfants, coffres de transport pour véhicules, galeries de toits pour automobiles, bicyclettes motocycles et leurs pièces détachées et équipements, à savoir pompes à air.

25 Vêtement, chaussures, casquettes et autres couvre-chefs, vêtements en matières textiles et en fourrure, non compris dans d'autres classes, fourrures et vêtements en fourrure, vêtements de mode pour hommes, femmes et enfants, vêtements de ville, de promenade et de sport, chaussures de ville, de promenade et de sport, bandeaux pour la tête, gants.

28 Jouets, jeux, à savoir de société, jouets et jeux électroniques autres que ceux conçus pour être utilisés seulement avec récepteur de télévision (moniteur), équipements de sport pour toutes sortes de sports, équipements de gymnases et de salles de musculation, dispositifs et équipements de musculation, matériel et équipements de ski et pour snowboard, y compris fixations de skis et de snowboards, patins, patins à roulettes, équipement de patinage, équipements de hockey sur glace, de hockey sur gazon, balles et ballons, raquettes de tennis, de squash et de sports semblables, crosses de hockey et battes pour d'autres sports, tables pour le tennis de table, équipements pour les sports nautiques, à savoir palmes, balles pour jouer dans l'eau, ainsi qu'autres équipements de sport pour les sports nautiques, non compris dans d'autres classes, équipements d'alpinisme, filets de tennis, de volleyball et de sports semblable.

32 Bières, eaux minérales, eaux de table, eaux de table gazeuses, limonade, boissons non alcoolisées, boissons de fruits, nectars et jus de fruits, sirops et semi-produits pour la préparation de bière ou de boissons sans alcool.

4. Das Institut erlässt eine «déclaration d'octroi partiel de la protection selon la règle 18ter2)ii)» bezüglich folgender Waren:
12 Véhicules, appareils de locomotion par terre, par air, à savoir avions, pièces détachées et de rechange pour tous ces véhicules, notamment à moteurs, avions et autres véhicules de locomotion par air, non compris dans d'autres classes, systèmes antiviol pour véhicules de locomotion par air.
5. Die Widerspruchsgebühr von 800 Franken verbleibt dem Institut.
6. Die Widerspruchsgegnerin hat der Widersprechenden eine Parteientschädigung von 1800 Franken (inkl. Widerspruchsgebühr) zu bezahlen.
7. Dieser Entscheid wird der Widersprechenden schriftlich, der Widerspruchsgegnerin durch Publikation im Bundesblatt eröffnet.

Rechtsmittel

Gegen diesen Entscheid kann innert 30 Tagen nach seiner Eröffnung beim Bundesverwaltungsgericht, 3000 Bern 14, schriftlich Beschwerde geführt werden. Die Beschwerde ist mit Kopie des vorliegenden Entscheides einzureichen.

26. August 2011

Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum:
Markenabteilung